

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

49 indicateurs



publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/

Version
numérique
interactive



Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Direction générale de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle
Direction générale de la
recherche et de l'innovation
Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction des
systèmes d'information et
des études statistiques
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directrice de la publication
Isabelle Kabla-Langlois

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs

Feres Belghith
Marc Bideault
Julien Calmand
Joëlle Chazal
Fabienne Corre
Jean-Pierre Dalous
Laurence Dauphin
Catherine David
Aurélie Demongeot
Christophe Dixte
Laurent Fauvet
Odile Ferry
Samuel Fouquet
Zoé Friant
Joëlle Grille
Christophe Jagers
Martine Jeljou
Aline Landreau-Mascao
Frédéric Laurent
Françoise Laville
Béatrice Le Rhun

Isabelle Maetz
Boris Ménard
Stéphane Montenache
Virginie Mora
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Danielle Prouteau
Justin Quemener
Chris Roth
Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Marie-Laure Taillibert
Anna Testas
Fanny Thomas
Odile Wolber

Maquettiste (version papier)
Corinne Jadas

Impression
Ovation



L'état
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche en France

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : la santé des étudiants
15	p 40	la vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie
16	p 42	parcours et réussite des étudiants entrés par les filières STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	reprise d'études et insertion
24	p 58	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
25	p 60	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

26	p 62	l'effort de recherche et développement en France
27	p 64	les dépenses intérieures de recherche et développement
28	p 66	la recherche et développement par catégorie d'entreprises
29	p 68	les dépenses de recherche des principaux organismes publics
30	p 70	le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique
31	p 72	le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
32	p 74	le financement de la R&T par les collectivités territoriales
33	p 76	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
34	p 78	le financement et l'exécution de la R&D en France et dans les entreprises
35	p 80	les moyens humains de la recherche et développement
36	p 82	la parité dans la recherche
37	p 84	les chercheurs en entreprise
38	p 86	le doctorat et les docteurs
39	p 88	l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010
40	p 90	les Jeunes Entreprises Innovantes
41	p 92	la R&D en biotechnologie dans les entreprises
42	p 94	la R&D en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
43	p 96	la recherche en environnement
44	p 98	innovation technologique et recherche publique
45	p 100	la place de la France dans le 7 ^e PCRDT
46	p 102	les publications scientifiques de la France
47	p 104	le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
48	p 106	la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
49	p 108	la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

Après avoir quitté l'enseignement supérieur en 2010, 16 % des jeunes diplômés et 31% des jeunes sortis sans diplôme redémarrent des études dans les trois années qui suivent leur formation initiale. Ces proportions ont presque doublé par rapport à la fin des années quatre-vingt-dix.



eesr.fr/8/ES/23

Depuis une quinzaine d'années, reprendre des études après avoir mis un terme à sa formation initiale devient de moins en moins rare, que ce soit pour les sortants de l'enseignement supérieur ou pour les jeunes ayant achevé leurs études dans le secondaire. Tous niveaux confondus, et même si l'on ne recense que les retours vers des établissements scolaires ou universitaires à temps plein ainsi que les entrées en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation), près d'un jeune sur cinq qui avait mis un terme à sa formation initiale en 2010 a repris le chemin de l'école dans les trois années qui ont suivi (*graphique 01*). Les sortants du secondaire restent plus concernés que les diplômés du supérieur, mais ce sont les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur qui sont les plus nombreux à revenir rapidement aux études. Près du tiers d'entre eux sont désormais concernés. Parmi les sortants du supérieur, seuls les titulaires de diplômes du supérieur de la santé et du social et les jeunes les plus diplômés (à bac + 5 et plus) restent épargnés par le phénomène.

Les deux modalités de retours aux études recensées ici font pratiquement jeu égal pour les sortants du supérieur, tandis que l'alternance demeure la voie privilégiée pour les jeunes sortis de formation initiale plus précocement. Que ce soit pour les jeunes sortant du supérieur ou du secondaire, la montée en charge depuis une quinzaine d'années des retours aux études relève à la fois de la nette progression des contrats en alternance et de l'augmentation marquée des retours aux études plus classiques. Néanmoins, depuis le milieu des années 2000, les retours sur la voie des diplômes via l'alternance ont cessé de progresser parmi les sortants du secondaire. Ils se sont dans le même temps développés de façon notable auprès des jeunes déjà diplômés du supérieur, en particulier auprès des sortants des filières professionnelles courtes du supérieur (*tableau 02*). Pour ces derniers, les retours via l'alternance sont désormais près de deux fois plus fréquents que ceux intervenant dans des cadres universitaires ou scolaires à temps plein ; surtout, ces jeunes diplômés-là sont désormais aussi souvent concernés par ces

tentatives de compléter leur cursus après coup grâce à l'alternance que les jeunes qui avaient quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

L'interprétation de cette complexification des carrières d'étudiants n'est pas simple. Elle ne semble pas cependant devoir être attribuée au seul versant d'un accroissement des difficultés d'insertion des jeunes débutants sur le marché du travail. Ainsi, pour ce qui concerne les jeunes sortis sans diplôme du supérieur, ces chemineurs semblent, souvent, viser à mieux s'orienter, se réorienter, se professionnaliser, ou simplement correspondre à des délais d'accès aux formations souhaitées. Par ailleurs, pour les principaux niveaux de diplômes de sortie caractérisés par l'importance des retours aux études, les jeunes femmes sont toujours plus concernées que les jeunes hommes par les reprises d'études « classiques ». En revanche, les femmes diplômées des voies disciplinaires longues reviennent moins fréquemment aux études via l'alternance que leurs homologues masculins. Hommes et femmes diplômés d'un BTS ou d'un DUT adoptent un comportement identique en terme de retour aux études.

Enfin, en sortie de l'enseignement supérieur, avoir un parent ouvrier diminue les chances de revenir rapidement aux études, ce non seulement sur un mode classique, mais aussi - et quoique dans une moindre mesure - par la voie de l'alternance (*tableau 03*).

Les travaux effectués à partir d'un suivi sur sept années des parcours d'insertion de jeunes sortis sans diplôme du supérieur en 2004, confirment que l'obtention de nouveaux diplômes améliore leur insertion professionnelle ultérieure. Les diplômés de l'enseignement supérieur - qui représentent moins de 60 % des nouveaux diplômes obtenus dans le cas considéré - font bondir les chances d'accès aux emplois de cadres ou professions intermédiaires. En revanche, les diplômés du secondaire, plus souvent obtenus pour pallier des difficultés d'insertion, ne les résolvent que partiellement. Comme lorsqu'ils sont acquis en formation initiale, les diplômés obtenus « après coup » ne présentent pas tous les mêmes qualités à l'arrivée sur le marché du travail.

La formation initiale des jeunes est réputée achevée quand elle s'interrompt pour la première fois pendant au moins douze mois, c'est-à-dire lorsque n'intervient sur la période ni retour à temps plein en établissement scolaire ou universitaire ni contrat d'apprentissage. Les contrats de professionnalisation, relevant de la formation continue et non de la formation initiale, sont toujours considérés, eux, comme une interruption de formation initiale, même signés peu après celle-ci. Parmi les retours aux études démarrant au cours des trois premières années suivant la formation initiale, les contrats de professionnalisation signés dès la première année rendent compte, pour les jeunes issus du supérieur, d'un peu plus de la moitié des reprises d'études par la voie de l'alternance.

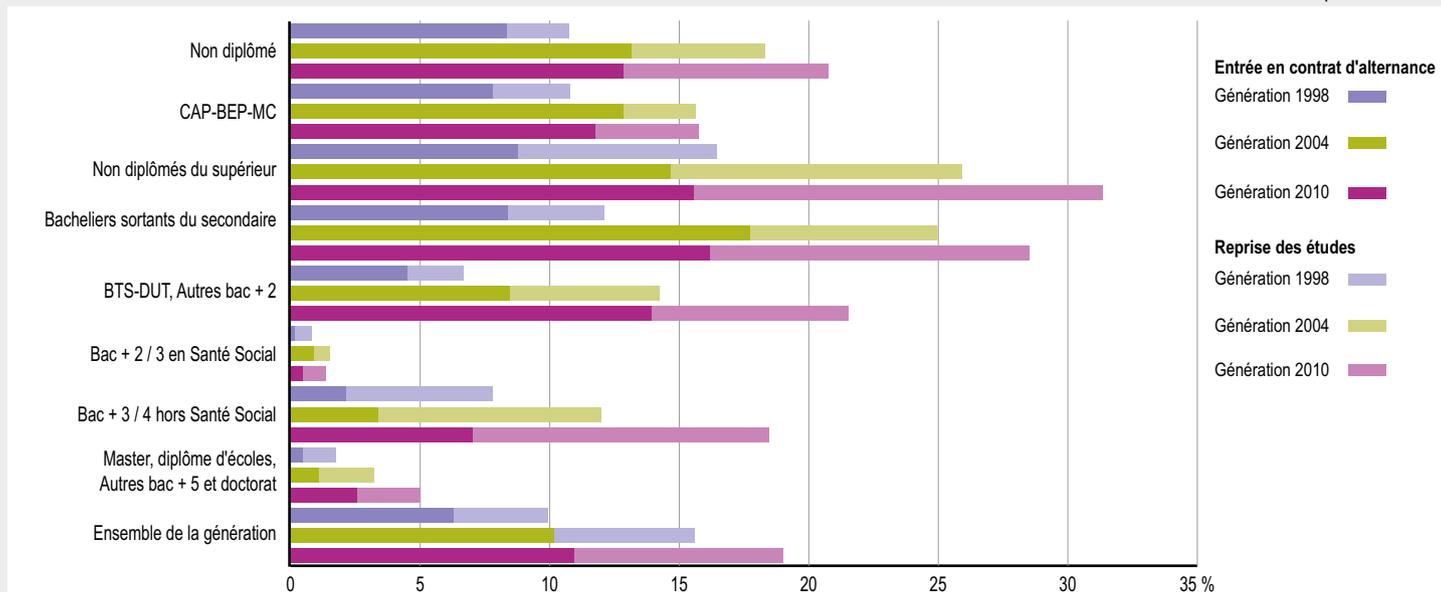
Les retours aux études envisagés ici se limitent aux retours intervenant en milieu scolaire ou universitaire à temps plein, et aux formations en alternance. D'autres situations de formations diplômantes existent cependant pour les jeunes débutants sur le marché du travail. Certaines relèvent notamment de l'activité d'organismes de formation tels que l'AFPA. Leur prise en compte pose des problèmes de mesure ; elle conduirait à élever encore le nombre des retours en formation de près de 4 % pour les jeunes sortis du supérieur. Cette proportion est restée plutôt stable sur les 15 dernières années. A l'horizon de trois années seulement après la formation initiale, des situations de formations diplômantes liées aux emplois occupés existent également, mais elles demeurent encore rares.

Sources : Enquêtes Générations, données comparables, auprès des sortants de formation initiale 2010 (menée en 2013), 2004 (menées en 2007 et 2011), et 1998 (menée en 2001).

Champ : France métropolitaine.

01 Évolution de la fréquence de retour aux études et d'entrée en contrat d'alternance dans les 3 ans ayant succédé à l'arrêt de formation initiale selon le niveau de sorti (en %)

France métropolitaine + DOM



Parmi les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en 2010, 15,1 % des jeunes hommes et 16,4 % des jeunes femmes ont repris des études en établissement scolaire ou universitaire dès avant l'interrogation de 2013. Concernant les retours en alternance avant 2013, 14,1 % des jeunes hommes sortis non diplômés du supérieur étaient concernés, contre 16,9 % des jeunes femmes.

Sources : Céreq, Enquête Génération 1998, 2004 et 2010 (menée respectivement en 2001, 2007 et 2013).

02 Fréquence de retour aux études des hommes et des femmes dans les trois ans qui suivent l'arrêt de la formation initiale

France métropolitaine + DOM

Plus haut diplôme détenu au moment de la fin de formation initiale, en 2010 :	Proportion de jeunes ayant rapidement repris des études			
	en établissement universitaire ou scolaire à temps plein (en %)		en alternance (en %)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Non diplômés du supérieur	15,1	16,4	14,1	16,9
BTS - DUT, autres bac + 2	7,3	8,1	13,9	14,0
bac + 3/ + 4 hors santé-social	10,3	12,7	8,1	6,4

Parmi les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en 2010, 15,1 % des jeunes hommes et 16,4 % des jeunes femmes ont repris des études en établissement scolaire ou universitaire dès avant l'interrogation de 2013. Concernant les retours en alternance avant 2013, 14,1 % des jeunes hommes sortis non diplômés du supérieur étaient concernés, contre 16,9 % des jeunes femmes.

Source : Céreq, Enquête Génération 2010 (menée en 2013).

03 Fréquence de retour aux études des jeunes comptant au moins un parent ouvrier et de ceux n'en comptant aucun dans les trois ans qui suivent l'arrêt de la formation initiale

France métropolitaine + DOM

Plus haut diplôme détenu au moment de la fin de formation initiale, en 2010 :	Proportion de jeunes ayant rapidement repris des études			
	en établissement universitaire ou scolaire à temps plein (en %)		en alternance (en %)	
	Aucun parent ouvrier	Au moins un parent ouvrier	Aucun parent ouvrier	Au moins un parent ouvrier
Non diplômés du supérieur	17,3	12,4	15,9	14,7
BTS - DUT, autres bac + 2	8,3	6,2	14,4	13,0
bac + 3/ + 4 hors santé-social	12,0	10,5	7,3	6,6

Parmi les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en 2010, 17,3 % des jeunes n'ayant pas de parent ouvrier ont repris des études en établissement scolaire ou universitaire dès avant l'interrogation de 2013, contre 12,4 % de ceux ayant un ou deux parent(s) ouvrier(s). Concernant les retours en alternance avant 2013, ces proportions étaient de 15,9 % pour ceux n'ayant pas d'ascendance ouvrière contre 14,7 % pour ceux en ayant.

Source : Céreq, Enquête Génération 2010 (menée en 2013).

table des sigles et abréviations

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	CNES : Centre national d'étude spatiale.
ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
AES : [Filière] Administrative économique et sociale.	CNU : Conseil national des universités.
ALS : Allocation de logement à caractère social.	COM : Collectivités d'outre-mer.
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	CPER : Contrat de projet État-Région.
ANR : Agence nationale de la recherche.	CPES : Classe préparatoire aux études supérieures.
ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.
APL : Aide personnalisée au logement.	CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
ASU : Administration scolaire et universitaire.	CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CTRS : Centre thématique de recherche et de soin.
ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche.
AUUAU : Allocation unique d'aide d'urgence.	DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires.
BCS : Bourses sur critères sociaux.	DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
BEP : Brevet d'études professionnelles.	DEA : Diplôme d'études approfondies.
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.	DEG : Droit, économie, gestion.
BTS : Brevet de technicien supérieur.	DERD : Dépense extérieure de recherche et développement.
BTS : Brevet de technicien supérieur agricole.	DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.	DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
CBPRD : Crédits budgétaires publics de R&D.	DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.
Céreq : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
CFA : Centre de formation d'apprentis.	DGCL : Direction générale des collectivités locales.
CHU : Centre hospitalier universitaire.	DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.	DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.
CIR : Crédit d'impôt recherche.	DGFIP : Direction générale des finances publiques.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.	DGRH : Direction générale des ressources humaines.
CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).	DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation.
CLCC : Centre de lutte contre cancer.	DIE : Dépense intérieure d'éducation.
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.	DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.	DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
	DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.

DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.

DNB : Diplôme national du brevet.

DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.

DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.

DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.

DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.

DOM : Département d'outre-mer.

DRT : Diplôme de recherche technologique.

DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

DUT : Diplôme universitaire de technologie.

ENS : École normale supérieure.

EPA : Établissement public à caractère administratif.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.

ES : Économie et social.

ESA : Agence spatiale européenne.

ETI : Entreprises de taille intermédiaire.

ETP : Équivalent temps plein.

EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

FNAU : Fond national d'aide d'urgence.

FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

HDR : Habilitation à diriger des recherches.

HCRES : Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

IAE : Institut d'administration des entreprises.

IEP : Institut d'études politiques.

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.

INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales.

INCA : Institut national du cancer.

INED : Institut national d'études démographiques.

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.

INP : Institut national polytechnique.

INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.

INRA : Institut national de la recherche agronomique.

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.

IRD : Institut de recherche pour le développement.

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

ISBL : Institution sans but lucratif.

ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.

ITRF : Ingénieurs techniques de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JEI : Jeune entreprise innovante.

L : Littéraire.

LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.

LFI : loi de finance initiale.

LLA : Lettres, langues, arts.

LMD : Licence, master, doctorat.

LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

LP : Licence professionnelle.

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

M1 : Master première année.

M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

MBA : Master of business and administration.

MCF : Maître de conférences.

Md€ : Milliard d'euros.

M€ : Million d'euros.

MEDDE : Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MIC : Micro-entreprise(s)

MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.

MSG : Maîtrise de sciences de gestion.

MST : Maîtrise de sciences et techniques.

NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.

NAF : Nomenclature d'activités française.

nd : non disponible.

ns : non significatif.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

OEB : Office européen des brevets.

ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.

OST : Observatoire des sciences et techniques.

OVE : Observatoire de la vie étudiante.

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PACES : Première année commune aux études de santé.

PCEM : Premier cycle des études médicales.

PCRDT : Programme-cadre de recherche et développement technologique.

PCS : Professions et catégories sociales.

PME : Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s).

PMI : Petite(s) et moyenne(s) industrie(s).

PIA : Programme Investissements d'avenir.

PIB : Produit intérieur brut.

PR : Professeur des universités.

PREDIT : programme interministériel de recherche et

d'innovation dans les transports terrestre.

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

R&D : Recherche et développement.

R&T : Recherche, développement et transfert de technologie.

RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.

RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée.

S : Scientifique.

SHS : Sciences humaines et sociales.

SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études statistiques.

SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants.

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).

STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).

STI : Sciences et technologies industrielles.

STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication.

STS : Section de techniciens supérieurs.

STS [Disciplines] : Sciences-Technologies-Santé.

STT : Sciences et technologies tertiaires.

TOM : Territoire d'outre-mer.

UE : Union européenne.

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

UT : Université de technologie.

USPTO : United States Patent and Trademark Office.

VAE : Validation des acquis de l'expérience.

\$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Chiffres clés ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/



L'Atlas régional des effectifs étudiants 2013-2014

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, juin 2015

Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 13 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/



La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 13 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 8^e programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/



**> Vous recherchez une publication du
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche sur l'Enseignement
supérieur et la Recherche**

sur internet
[publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr](http://publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr)

Courriel
contact.eesr@recherche.gouv.fr

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 49 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



16 €

ISSN 1962-2546
Dépôt légal
2^e trimestre 2015
ISBN 978-2-11-139428-5



Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et des études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05